
# Plan d’action[[1]](#footnote-2)

| **MOBILITÉ DURABLE**  |
| --- |
| Initiative phare nº 1 — Favoriser l’utilisation de véhicules à zéro émission, de carburants renouvelables et à faible teneur en carbone et d’infrastructures connexes  |
| Révision de la refonte de la directive sur les sources d'énergie renouvelables  | 2021 |
| Adoption de la législation d’exécution pertinente dans le cadre de la refonte de la directive sur les sources d’énergie renouvelables, définissant des méthodes de mesure des réductions d’émissions de gaz à effet de serre et de promotion des carburants renouvelables et à faible teneur en carbone; | 2021 |
| Révision des normes de performance en matière d’émissions de CO2 pour les voitures et les camionnettes ainsi que pour les camions, et mise en place de normes de performance en matière d’émissions de CO2 pour les autobus | 2021-2022 |
| Révision de la directive relative aux poids et dimensions  | 2022 |
| Examen des avantages des systèmes de remise à niveau et de renouvellement pour différents modes de transport | 2021 |
| Proposition de normes d’émission post-Euro 6/VI pour les voitures, les camionnettes, les camions et les autobus  | 2021 |
| Amélioration du contrôle des émissions lors des contrôles techniques | 2023 |
| Élaboration de règles cohérentes pour les performances des pneumatiques en matière d’environnement, d’énergie et de sécurité  | 2023 |
| Encouragement de l’élaboration de mesures en matière d’efficacité énergétique et de carburants alternatifs au sein de l’OMI  | 2021 |
| Révision de la directive sur le déploiement d’une infrastructure pour carburants alternatifs[[2]](#footnote-3) et présentation d’un plan de déploiement assorti de possibilités et d’exigences en matière de financement | 2021 |
| Révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, y compris dispositions renforcées sur les infrastructures de recharge pour l’électromobilité | 2021 |
| Initiative phare nº 2 — Créer des aéroports et des ports «zéro émission» |
| Lancement des initiatives FuelEU Maritime — Espace maritime européen vert[[3]](#footnote-4) et ReFuelEU Aviation — Carburants durables pour l’aviation | 2021 |
| Réflexion au sujet de la mise en place de l’alliance des acteurs de la chaîne de valeur dans le domaine des carburants renouvelables et à faible teneur en carbone[[4]](#footnote-5) | 2021 |
| Révision de la directive relative à la pollution causée par les navires  | 2022 |
| Révision du règlement de l’UE sur le recyclage des navires[[5]](#footnote-6) | 2023 |
| Révision du règlement sur l’attribution des créneaux horaires dans les aéroports[[6]](#footnote-7) et de la directive sur les redevances aéroportuaires[[7]](#footnote-8) | 2021-2022 |
| Définition de critères dans le cadre de la taxinomie de la durabilité pour tous les modes de transport[[8]](#footnote-9)  | 2021 |
| Initiative phare nº 3 — Rendre la mobilité interurbaine et urbaine plus durable et plus saine |
| Initiative «Corridors ferroviaires 2021» de l’UE — Plan d’action destiné à stimuler le transport ferroviaire de voyageurs  | 2021 |
| Mise en place de mesures visant à mieux gérer et coordonner le trafic ferroviaire international, y compris, si nécessaire, au moyen de règles révisées pour la répartition des capacités et la tarification de l’infrastructure ferroviaire[[9]](#footnote-10) | 2022 |
| Révision du train de mesures en matière de mobilité urbaine de 2013 | 2021 |
| Plan d’action «zéro pollution» pour l’air, l’eau et les sols; révision des normes de qualité de l’air et réduction de la pollution sonore | 2021; 2022 |
| Publication de lignes directrices afin de faciliter l’utilisation sûre des dispositifs de micromobilité | 2021 |
| Évaluation de la nécessité de mesures visant à garantir des conditions de concurrence équitables entre les plateformes locales de transport de voyageurs à la demande et les plateformes de commande de course | 2022 |
| Initiative phare nº 4 — Écologisation du transport de marchandises |
| Initiative «Corridors ferroviaires 2021» de l’UE — Révision du règlement relatif aux corridors de fret ferroviaire  | 2021 |
| Réexamen du cadre réglementaire pour le transport intermodal, y compris la directive sur le transport combiné | 2022 |
| Lancement de NAIADES III afin d’exploiter le potentiel encore inutilisé du transport par voies navigables intérieures | 2021 |
| Facilitation de l’échange de données multimodales entre les administrations et les entreprises (*B2A*) grâce à la mise en œuvre du règlement concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises (*e-FTI*) et au système de guichet unique maritime | 2025 |
| Publication de lignes directrices à l’intention des opérateurs et des plateformes au sujet de l’information des utilisateurs sur l’empreinte carbone de leurs livraisons et sur l’offre de choix de livraison durables[[10]](#footnote-11)  | 2023 |
| Initiative phare nº 5 — Fixer un prix pour le carbone et amélioration des incitations pour les usagers |
| Révision du système d’échange de quotas d’émission de l’UE (SEQE) en ce qui concerne le transport maritime; l’aéronautique, et CORSIA[[11]](#footnote-12) | 2021 |
| Révision de la directive sur la taxation de l'énergie[[12]](#footnote-13) | 2021 |
| Réexamen des exonérations de TVA pour le transport international de personnes  | 2022 |
| Présentation de mesures fondées sur le marché pour le transport maritime au sein de l’OMI | 2022 |
| Mise en place d’un cadre de l’UE pour la mesure harmonisée des émissions dues aux transports et à la logistique | 2022 |
| Publication de lignes directrices à l’intention des opérateurs et des plateformes afin d’informer les passagers de l’empreinte carbone de leur voyage et de permettre aux passagers de la compenser volontairement, ainsi que pour une utilisation plus large de l’éco-routage pour les logiciels de navigation (intégrés) | 2023 |
| Élaboration d’un programme de label environnemental pour l’aviation par l’AESA | 2022 |
| **MOBILITÉ INTELLIGENTE** |
| Initiative phare nº 6 — Faire de la mobilité multimodale connectée et automatisée une réalité |
| Révision du règlement délégué 2015/962 relatif aux services d’information en temps réel sur la circulation afin d’élargir la couverture géographique et les ensembles de données; révision du règlement délégué 2017/1926 relatif aux services d’information sur les déplacements multimodaux afin d’y inclure l’accessibilité obligatoire de nouveaux ensembles de données dynamiques  | 2021; 2022 |
| Évaluation de la nécessité d’une action réglementaire concernant les droits et obligations des fournisseurs de services numériques multimodaux, et publication d’une recommandation visant à garantir que les contrats de service public n’entravent pas le partage des données et soutiennent le développement de services de billetterie multimodale, ainsi que d’une initiative en matière de billetterie, y compris la billetterie ferroviaire | 2022 |
| Révision de la directive relative aux systèmes de transport intelligents, y compris une initiative en matière de billetterie multimodale | 2021 |
| Achèvement du cadre juridique de l’UE relatif à la réception des véhicules automatisés | 2021 |
| Évaluation de la nécessité pour une agence ou un autre organisme de soutenir des opérations de transport routier sûres, intelligentes et durables[[13]](#footnote-14)  | 2022 |
| Adoption de dispositions d’application relatives à la réception de véhicules connectés et automatisés | 2021 |
| Adoption d’un ensemble de normes et spécifications techniques en matière d’ERTMS/de contrôle-commande et signalisation (CCS); et élaboration de plans de déploiement obligatoires pour l’exploitation automatique des trains, la gestion automatisée du trafic et le CCS avancé | 2022 |
| Révision de la directive relative à des services d’information fluviale harmonisés | 2022 |
| Proposition de mesures relatives à des documents électroniques pour les équipages et les bateaux de navigation intérieure | 2021 |
| Initiative phare nº 7 — Innovation, données et intelligence artificielle pour une mobilité intelligente  |
| Développement et/ou renouvellement des partenariats en matière de R&I: Mobilité connectée, coopérative et automatisée; Shift2Rail SESAR; Transport par voie d’eau (Waterborne); Aviation propre; Partenariat pour l’hydrogène propre; Réseaux et services intelligents IA, données et robotique; et Technologies numériques clés | 2020-2021 |
| Poursuite du développement du cadre réglementaire pour les drones et les aéronefs sans équipage, y compris l’espace U; adoption d’une stratégie sur les drones 2.0 | 2021-2023; 2022 |
| Évaluation de la nécessité de mesures réglementaires pour garantir la sûreté et la sécurité des nouveaux entrants et des nouvelles technologies, telles que l’Hyperloop;  | 2021 |
| Mise en place un groupe de haut niveau (le «*New Mobility Tech Group*») en tant que première étape vers l’élaboration d’une approche cohérente de l’UE et d’un ensemble de recommandations visant à faciliter les tests et les essais des technologies et solutions de mobilité émergentes dans l’UE («*European Mobility Test Beds*» - «*Bancs d’essai européens en matière de mobilité*»). | 2022 |
| Développement d’un espace européen commun des données relatives à la mobilité et mise en place d’un mécanisme de coordination renforcé pour les points d’accès nationaux établis au titre de la directive sur les STI  | 2021  |
| Établissement d’une feuille de route pour la mobilité dans le domaine de l’IA  | 2021 |
| Réexamen du cadre réglementaire pour le partage de données interopérables dans le secteur du transport ferroviaire (ERTMS, applications télématiques ferroviaires) | 2022 |
| Réexamen de la législation actuelle de l’UE en matière de réception par type afin de faciliter les services fondés sur les données des voitures, y compris l’interaction avec le système énergétique | 2021 |
| Proposition d’un nouveau cadre réglementaire pour ouvrir aux services de mobilité l’accès aux données relatives aux voitures  | 2021 |
| Proposition de règles relatives à un environnement de confiance pour l’échange de données sur les corridors afin de soutenir la logistique collaborative  | 2022 |
| **MOBILITÉ RÉSILIENTE** |
| Initiative phare nº 8 – Renforcer le marché unique |
| Révision du règlement relatif au réseau transeuropéen de transport (RTE-T)[[14]](#footnote-15) | 2021 |
| Évaluation des incidences de la pandémie de COVID-19 sur la connectivité et la concurrence sur le marché et proposition de mesures de suivi, le cas échéant.  | 2021-22 |
| Réexamen des règles pertinentes en matière d’aides d’État dans le secteur des transports  | 2023 |
| Préparation de plan(s) d’urgence en cas de crise pour le secteur des transports, comprenant des mesures opérationnelles et en matière de sécurité sanitaire et définissant les services de transport essentiels  | 2021-2023 |
| Révision du règlement sur les services aériens  | 2021-22 |
| Proposition de mesures destinées à encourager la location transfrontalière de voitures | 2022 |
| Orientations relatives à la résilience au changement climatique des infrastructures, réseaux et systèmes de transport | 2021 |
| Initiative phare nº 9 – Rendre la mobilité équitable et juste pour tous |
| Réexamen des lignes directrices interprétatives concernant le règlement relatif aux obligations de service public (OSP) concernant le transport terrestre; révision des règles relatives aux OSP concernant le transport aérien; et fourniture d’orientations relatives aux OSP concernant le fret | 2021; 2022; 2023 |
| Réexamen du cadre réglementaire relatif aux droits des passagers, notamment pour garantir sa résilience face à des perturbations importantes des déplacements, y compris les possibilités de billets multimodaux[[15]](#footnote-16)  | 2021-2022 |
| Évaluation des possibilités et proposition, le cas échéant, d’un système de protection financière adéquat pour protéger les passagers contre le risque de crise de liquidité ou d’insolvabilité concernant le remboursement des billets et, le cas échéant, le rapatriement des passagers. | 2021-2022 |
| Révision du code de conduite pour l’utilisation de systèmes informatisés de réservation | 2021-2022 |
| Évaluation de la nécessité d’une proposition exigeant un échange efficace des relevés kilométriques à travers l’UE  | 2021 |
| Révision de la directive relative à la certification des conducteurs de train  | 2022 |
| Lancement d’initiatives visant à améliorer les conditions de vie et de travail des gens de mer (y compris la révision de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, dans l’enceinte de l’OMI) | 2021 |
| Publication de recommandations pour la transition vers l’automatisation et la numérisation et leur incidence sur la main-d’œuvre dans le secteur des transports | 2023 |
| Lancer des initiatives visant à accroître l’attractivité du secteur des transports | 2021-2023 |
| Initiative phare nº 10 – Renforcer la sûreté et la sécurité des transports |
| Révision de la directive relative à l’application transfrontalière des règles de circulation | 2021-2022 |
| Révision de la directive sur le permis de conduire afin de tenir compte de l’innovation technologique[[16]](#footnote-17), y compris les permis de conduire numériques | 2022 |
| Réflexion au sujet de nouvelles orientations sur des questions telles que le taux maximal d’alcool dans le sang autorisé pour les conducteurs de véhicules à moteur et sur l’utilisation des éthylotests antidémarrage | 2022 |
| Évaluation de la nécessité de proposer des règles en matière d’audit, d’inspection et d’établissement de rapports concernant la qualité des infrastructures pour les ponts ou d’autres infrastructures sensibles  | 2023 |
| Adaptation du cadre juridique relatif au système eCall aux nouvelles technologies de télécommunication; réflexion au sujet de l’extension du service eCall aux deux-roues motorisés, aux camions, aux autobus et aux tracteurs agricoles  | 2021; 2022 |
| Révision du cadre applicable à la sécurité maritime (directive relative à certaines responsabilités de l’État du pavillon, directive sur le contrôle par l’État du port et directive concernant les enquêtes sur les accidents et les incidents)  | 2021 |
| Révision du mandat de l’Agence européenne pour la sécurité maritime | 2022 |
| Proposition d’exigences de l’UE en matière d’équipage pour la navigation intérieure | 2023-2024 |
| Réflexion au sujet de la mise en place d’un mécanisme d’alerte rapide de l’UE en matière de sécurité, y compris les cybermenaces; | 2022 |
| Examen de la nécessité d’adapter les règles existantes pour faire face aux risques liés à la cybersécurité et aux menaces internes, conformément à la boîte à outils pour la cybersécurité de la 5G  | 2022 |
| Amélioration de la sécurité du transport ferroviaire de voyageurs grâce à la mise en œuvre des conclusions du plan d’action sur la sécurité ferroviaire et de la plateforme en matière de sûreté des voyageurs ferroviaires | 2022 |
| Mise en place d’un dispositif au titre du cadre de certification de cybersécurité pour les véhicules automatisés  | 2023 |

1. Sauf indication contraire, le plan d’action énumère les initiatives de la Commission. [↑](#footnote-ref-2)
2. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 2 en particulier. [↑](#footnote-ref-3)
3. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 1 en particulier. [↑](#footnote-ref-4)
4. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 1 en particulier. [↑](#footnote-ref-5)
5. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 10 en particulier. [↑](#footnote-ref-6)
6. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 5 en particulier. [↑](#footnote-ref-7)
7. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 5 en particulier. [↑](#footnote-ref-8)
8. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 1 en particulier. [↑](#footnote-ref-9)
9. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 4 en particulier. [↑](#footnote-ref-10)
10. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 5 en particulier. [↑](#footnote-ref-11)
11. Cette action présente des aspects pertinents pour les initiatives phares nºs 1 à 4 en particulier. [↑](#footnote-ref-12)
12. Cette action présente des aspects pertinents pour les initiatives phares nºs 1 à 4 en particulier. [↑](#footnote-ref-13)
13. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 10 en particulier. [↑](#footnote-ref-14)
14. Cette action présente des aspects pertinents pour les initiatives phares nºs 1 à 4 en particulier. [↑](#footnote-ref-15)
15. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 6 en particulier. [↑](#footnote-ref-16)
16. Cette action présente des aspects pertinents pour l’initiative phare nº 6 en particulier. [↑](#footnote-ref-17)